



CONCOURS 2017- 45

CHEF DE DIVISION – APPROVISIONNEMENTS Poste permanent

Relevant du directeur des finances, des approvisionnements et des technologies de l'information, le ou la titulaire de ce poste est responsable des activités reliées à la planification, l'organisation, la coordination, et la gestion des approvisionnements en biens et services pour l'ensemble de la Ville, dont notamment, celles portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle, la gestion des inventaires et les disposition des surplus. Il ou elle est responsable du processus d'appel d'offres, formule des recommandations d'achats, établit les contacts avec les fournisseurs et négocie avec eux en vue d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix. Il ou elle gère le personnel sous sa responsabilité et participe à l'analyse de projets en technologies de l'information.

Exigences :

- Baccalauréat en administration des affaires, en gestion de la chaîne d'approvisionnement ou autre champ d'études approprié;
- Diplôme d'approvisionneur professionnel agréé et membre de l'A.C.G.A. ou de la COMAQ sont des atouts;
- De quatre à six (4 à 6) années d'expérience pertinente en approvisionnement, de préférence dans le milieu municipal, un atout et en supervision de personnel;
- Maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit;
- Connaissance fonctionnelle de la langue anglaise;
- Connaissance des logiciels informatiques de la suite Office; (et de PG Solutions un atout);
- Habiletés à collaborer avec divers intervenants;
- Excellent sens de l'organisation, de l'initiative, de l'analyse, de la rigueur et de la négociation. Fait preuve de diplomatie et d'intégrité.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae en mentionnant le numéro de concours 2017-45 **au plus tard le 13 décembre 2017**, par courriel au : ressources.humaines@stbruno.ca ou par télécopieur au 514 317-3903.

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souscrit à un programme d'accès à l'égalité à l'emploi. À cet effet, **vous devez répondre au questionnaire d'identification** dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'égalité, disponible sur le site de la Ville : stbruno.ca/emploi